



Migrations masculines par mariage : impacts psychologiques

Ertuğrul Taş

© Une analyse de l'IRFAM, Liège, 2019 – 19

Préambule

Dans le cadre de son travail d'investigation et de l'animation d'un débat public à propos *des politiques migratoires et d'intégration — ainsi que de leurs conséquences sur les populations —*, l'IRFAM suggère, en libre accès, une série d'analyses qui ont pour objectif d'approcher les vécus de familles issues de l'immigration dont la trajectoire est rythmée par des événements, parfois dramatiques, qui peuvent occasionner des ruptures. En effet, la globalisation culturelle et les flux de populations installent les familles dans un contexte sans cesse plus diversifié, dans une société ouverte à des représentations, codes, mémoires et histoires différentes, imprégnant les manières de concevoir leur devenir. Notre travail offre ainsi une information et une grille de lecture de faits découlant directement des *politiques d'immigration et d'intégration comme elles sont appliquées en Belgique et en Europe*, au-delà des généralisations ou des descriptions chiffrées, en filigrane de récits recueillis par des observateurs de première ligne, auprès d'hommes, de femmes et d'enfants pris par le mouvement migratoire.

Ces lectures sont destinées à outiller les intervenants éducatifs, psychosociaux et socioculturels — professionnels ou bénévoles — travaillant directement ou indirectement auprès de familles fragilisées. Elles questionnent également les décideurs qui leur accordent ou pas les moyens d'un fonctionnement efficace. *Bonne lecture !*

Pour citer cette analyse :

Ertuğrul Taş, « Migrations masculines par mariage : impacts psychologiques », *Diversités et Citoyennetés*, n° 54, 2019, p. 25-27.

Migrations masculines par mariage : impacts psychologiques

Ertuğrul Taş

Cet article résume des observations cliniques réalisées auprès d'hommes turcs venus en Belgique par mariage. Pour beaucoup de ces hommes, l'immigration matrimoniale représente des difficultés importantes en termes de maîtrise de la langue de la région d'installation, d'accès à l'emploi, à un réseau social et, par conséquent, la dépendance de leur belle-famille ou de l'aide sociale. Il n'est pas rare que cette situation débouche, à terme, sur une déstabilisation identitaire, voire, selon eux, une « inversion des rôles au sein de leur couple ». Ces rencontres cliniques nous ont questionnés sur l'origine de ces troubles et sur le lien entre souffrance et mariage en contexte d'immigration. Dans un contexte de fermeture à l'immigration, le regroupement matrimonial reste une des voies principales de migration vers l'Europe, en particulier au sein de la diaspora turque. Les implications de cette situation sur les femmes immigrées sont abondamment étudiées, alors que l'observation de la situation des hommes est très rare. Pour comprendre et accompagner ces hommes, il semble nécessaire de poser un regard anthropologique sur les pressions qu'ils subissent dans le passage du contexte d'origine vers celui d'immigration.

Des enjeux économiques, politico-sociaux, familiaux, psychologiques et personnels peuvent pousser les individus, les couples, les familles et les groupes à se chercher une nouvelle terre d'accueil. Dans cette dynamique migratoire, le mariage et le regroupement familial permettent aux personnes de s'installer légalement dans un pays étranger. De leur côté, il arrive que des communautés immigrées instrumentalisent le mariage pour rendre possible l'arrivée dans leur pays d'installation de personnes proches et apparentées.

La population turque, principalement masculine, est arrivée en Belgique suite aux accords bilatéraux signés en 1964 avec la Turquie (Manço, 2000). Dans un premier temps, le regroupement familial a été motivé pour des raisons économiques et démographiques. L'arrivée des femmes et des enfants par le regroupement familial à partir des années 70 a permis de constituer et structure communautaire en immigration et engendré de nouvelles générations (Schoonvaere, 2013). À partir des années 90, le mariage des jeunes (h/f) issus de l'immigration avec des personnes vivant en Turquie fut un facteur de développement démographique, ainsi qu'une modalité de transmission de la culture d'origine (Godelier, 2009). Aujourd'hui, 250 000 personnes d'origine turque vivent en Belgique, un quart est composé de migrants matrimoniaux (Manço et Taş, 2018). Sur base de parité homme/femme, nous pouvons estimer à 30 000 les hommes d'origine turque arrivés en Belgique par le mariage.

Approche anthropologique des mariages

Au sein de la communauté immigrée turque, trois types de mariages sont à noter : l'union avec (1) une personne issue de l'immigration turque en Europe, (2) une personne venant de Turquie ou (3) une personne d'une origine autre que turque. Ses pratiques s'articulent plus ou moins bien avec les us matrimoniaux du pays d'origine (Taş, 2008). Si le mariage civil est légalement obligatoire, pour la plupart des croyants, le mariage religieux s'impose également. Le mariage coutumier s'inscrit dans la structure patriarcale et patrilinéaire de la société turque. Il se compose de rituels, parfois très différents selon les régions en Turquie : choix et demande en mariage, promesse, fiançailles, cérémonial du mariage et lieu de résidence. Cette dernière est en principe patrilocale, virilocale ou néolocale. Elle n'est jamais matrilocale (Taş, 2014). Elle constitue un des piliers du système de parenté. Selon Godelier (2009), cette règle se métamorphose en attribut du genre. Par exemple, c'est à la famille du garçon de prendre l'initiative d'une demande en mariage et de gérer les rituels. La fille est quant à elle dans une position circulaire : la bru habitera dans la maison, appartenant généralement à sa belle-famille. Le contraire est souvent considéré comme une anomalie. Or, dans un cas sur deux, l'immigration du gendre équivaut au *renversement de la règle de résidence*. Ce qui correspond à un changement radical des positions de l'homme et la femme, dans le cadre des migrations matrimoniales (Taş, 2014).

Quelles conséquences psychosociales ?

Dans le cas du mariage entre une Turque de Belgique et un Turc habitant son pays d'origine, le gendre quitte son contexte de vie et se déplace pour s'installer chez son épouse et ses parents, dans un autre pays, dont il ne connaît pas la langue et qui ne reconnaîtra que rarement ses éventuelles qualifications professionnelles. D'un point de vue matériel, cela oblige le gendre migrant à dépendre de sa belle-famille, y compris pour son droit de séjour en Belgique, conditionné, le plus souvent, par la poursuite de son union. Il se voit obligé de se soumettre aux « règles » de sa belle-famille et de la Belgique. Cette situation asymétrique est également vraie lorsque la partenaire qui immigré est une femme, mais on reste dans un cadre patriarcal. Le gendre migrant vit le plus souvent cette situation comme une inflation de pouvoir et une involution de son identité genrée. Il est réduit à son seul statut d'époux et minorisé comme lorsqu'il était enfant, avant d'émerger en tant que personne, soit un acteur social autonome. Son histoire individuelle s'efface (Brackelaire 1995 ; Le Bot, 2012). Si dans certains cas cette asymétrie est gérée et le couple construit à terme un équilibre, dans d'autres cas nous sommes face à de la souffrance au sein du couple, comme le montre l'expérience clinique auprès du public immigré par mariage (Taş, 2014 ; Manço et Taş, 2018). Ces difficultés sont souvent compliquées par la promiscuité de la belle-famille et génèrent de nombreux conflits avec les beaux-parents et au sein du couple, voire au-delà avec la « communauté

turque installée en Belgique ». Cela impacte aussi l'éducation des enfants qui vivent éloignés de leurs grands-parents paternels restés en Turquie. L'expérience clinique (Taş, 2014), montre qu'en cas de divorce, les pères sont souvent empêchés d'assumer leur rôle.

Epilogue

La matrilocalisation de la résidence altère totalement les repères identitaires des époux immigrés et provoque de nombreuses détresses. Parmi les personnes qui ont inspiré cette réflexion, citons Mehmet qui souffre de perturbation identitaire et de dépression. Sami, quant à lui, se focalise sur ses relations conflictuelles avec ses beaux-parents et se plaint de claustrophobie. Ferit, forcé d'habiter avec ses beaux-parents ne peut plus poursuivre son mariage et divorce. Veli « mis sous pression » par sa belle-famille et son épouse se voit nier dans son droit de paternité. Son divorce équivaut à un isolement social. Il souffre de dépression. Isa, diplômé universitaire, travaille dans un poste non qualifié. Il est anxieux pour son avenir en Belgique. Murat se plaint des « attaques » de son ex-femme, du refus de son fils de voir ses parents en Turquie et a des difficultés pour s'assumer seul en Belgique. Il est pris en charge pour dépression. Taha souffre de son « infantilisation » par ses beaux-parents. Il fait une tentative de suicide. Duran se sent nié, insulté par sa femme et par sa belle-mère. Il finit par tuer de cette dernière...

Une récente étude psychologique menée sur 3265 patients dont 1386 migrants matrimoniaux turcs en Belgique (732 femmes et 654 hommes) illustre la vulnérabilité psychologique des personnes immigrées par mariage. Les conditions défavorables (chômage, manque de reconnaissance) dans le pays d'accueil renforcent la vulnérabilité psychologique des personnes dépendantes de leur belle-famille. Si les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à développer des troubles psychologiques, les hommes qui en sont atteints le sont de manière plus sérieuse (Manço et Taş, 2018). Il est important de développer une prise en charge éclairée de ces personnes tant dans le domaine médicosocial et socioprofessionnelle. Par ailleurs, il s'agit d'intensifier la sensibilisation des familles immigrées et les populations des pays d'origine sur les risques potentiels occasionnés par les migrations par mariage.

Bibliographie

- Brackelaire J. L. (1995), *La personne et la société*, Bruxelles : De Boeck.
- Godelier M. (2009), *Métamorphose de la parenté*, Millau : Fayard.
- Le Bot J. M. (2012), *Le lien social et la personne*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Manço A. (2000), *Sociographie de la population turque et d'origine turque. Quarante ans de présence en Belgique (1960-2000), Dynamiques, problèmes, perspectives*, Bruxelles : Éditions européennes.
- Manço A. et Taş E. (2018), « Migrations matrimoniales : facteurs de risque en santé mentale », *Canadian Journal of Psychiatry*, v. 64, n° 6, p. 443-446.
- Schoonvaere Q. (2013), *Étude démographique de la population turque en Belgique*, Bruxelles : UNIA.
- Taş E. (2008), *Kismet ! Belgique/Turquie : regards croisés sur les mariages et migrations*, Paris : L'Harmattan.
- Taş E. (2014), *Les alliances renversées, souffrance des gendres dans les migrations matrimoniales turques*, Saarbrücken : PAF.